

Il ne peut y avoir de pire moment qu'une période de chômage aigu pour conclure un accord de libre-échange tel que celui que le gouvernement veut signer avec le Mexique. Ceux dont la situation est la plus risquée sont les travailleurs d'âge moyen ou ceux qui n'ont pas de formation, de même que les jeunes qui n'ont aucune expérience d'emploi. L'ALENA est une mauvaise entente pour le Canada.

Pourquoi le gouvernement aggrave-t-il son cas? Pourquoi refuse-t-il de mettre en place des mesures d'adaptation afin d'aider ceux pour qui un accord avec le Mexique constitue une très grave menace? Serait-ce que l'exposé économique de la semaine dernière était effectivement la réponse finale du gouvernement à l'ALENA? Si ce devait être le cas, ce serait la pire mesure possible.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a dit que les fonds que nous avons consacrés à la formation des chômeurs ne dureraient pas. C'est ce même parti qui s'est opposé à ce qu'on puise dans la caisse de l'assurance-chômage.

Si les libéraux et la Chambre sont prêts à adopter une résolution unanime pour puiser davantage dans la caisse d'assurance-chômage, je suis disposé à le faire dès aujourd'hui.

* * *

LE MANITOBA

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

La semaine dernière, comme le ministre le sait, le premier ministre est allé à Winnipeg où il a été accueilli non pas par des hordes de partisans enthousiastes mais par des Manitobains très en colère, y compris le premier ministre de la province, qui a choisi de ne pas rester pour le dîner.

Compte tenu de l'opposition à la politique de la terre brûlée qui a été confirmée de nouveau dans le mini-budget de mercredi dernier, le premier ministre pourrait-il demander au ministre des Finances de recommencer son budget en prévoyant quelque chose pour le Manitoba?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'exposé économique que j'ai fait la semaine dernière comprend des mesures pour chacune des provinces et des régions du pays.

Questions orales

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement ne s'est pas engagé à financer un projet de construction de routes convenable au Manitoba, il n'a pas confirmé qu'il appuiera le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers même s'il le promet depuis trois ans, et il n'a pas encore trouvé d'emplacement pour le laboratoire de virologie dont il a annoncé l'établissement il y a quatre ans.

Le ministre peut-il nous dire quand il va donner suite à ces promesses? Quand le gouvernement va-t-il se décider à faire quelque chose pour la province du Manitoba?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'y est pas du tout. C'est dans sa propre circonscription, au coin des rues Tecumseh et William. S'il ne sait pas où c'est, je l'y conduirai et lui ferai visiter sa circonscription un de ces jours.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Mercredi dernier, après que le ministre des Finances eut présenté son mini-budget, un des délégués au congrès de la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique a raconté qu'il avait été renvoyé pour avoir représenté un syndiqué dans une procédure de règlement de grief. Il avait fallu des mois pour le faire rétablir dans ses fonctions avec l'aide du syndicat.

Durant cette période, il a vécu de l'assurance-chômage et, après avoir gagné sa cause et réintégré ses fonctions, il a reçu 20 000 \$ de rémunération rétroactive et a remboursé l'assurance-chômage. En vertu des nouvelles règles proposées, toutefois, il ne pourrait pas toucher d'assurance-chômage. Le ministre reconnaît-il que l'exclusion des employés qui sont renvoyés est injuste? Révisera-t-il cette mesure cruelle de sorte que ces personnes puissent en appeler de leur renvoi?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il y a 225 000 Canadiens qui ont quitté leur emploi sans raison en 1991-1992. Seules ces personnes, c'est-à-dire celles qui décident de quitter leur emploi sans raison valable, sont visées par les changements proposés. Quant à celles qui ont des raisons valables et des motifs raisonnables, elles n'ont rien à craindre, car le gouvernement a incorporé ces motifs dans la loi quand il a modifié la Loi sur l'assurance-chômage.